

ANNÉE 2019-2020

## INSCRIPTIONS CAFIPEMF

### CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE FORMATEUR

décret n°85-88 du 22-01-1985 modifié par le décret n°91-38 du 14-01-1991 ;  
arrêté du 20-7-2015 ; circulaire n°2015-109 du 21-7-2015

#### Admissibilité

- Conditions :
- Être instituteur ou professeur des écoles titulaire
  - Justifier d'au moins 5 années de service accomplis, au 31 décembre 2019, en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou non titulaire

#### Admission

- Conditions :
- Être admissible lors d'une session précédente (selon les conditions prévues par l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2015)
  - Ou être titulaire d'un CAFIPEMF dans une autre option

Les candidats admissibles et non admis aux sessions antérieures et qui souhaitent se présenter aux épreuves d'admission en mai 2020 doivent également s'inscrire.

### Ouverture du téléchargement du dossier d'inscription :

du vendredi 4 octobre 2019 à 12 heures  
au lundi 4 novembre 2019 à 17 heures

Sur le site du rectorat : [www.ac-orleans-tours.fr](http://www.ac-orleans-tours.fr)



« CONCOURS, EMPLOIS, CARRIERES »

« CERTIFICATIONS »

« CAFIPEMF »

Les candidats doivent compléter directement le document PDF avant de l'imprimer.

Le dossier d'inscription complet est à renvoyer par voie postale, en recommandé simple,  
**pour le lundi 4 novembre 2019 au plus tard**, cachet de la poste faisant foi.

à cette adresse : **Rectorat - DEC3, 21 rue Saint-Etienne, 45043 Orléans CEDEX 1**



- L'INSCRIPTION EST UN ACTE PERSONNEL, LES CANDIDATS PROCÈDENT EUX-MÊMES À LEUR INSCRIPTION.
- AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2019